

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20 JUN 2024

ID : 033-213304470-20240612-029\_2024-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 029-2024

Le Maire

Mireille CONTE JAUBERT

République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

### OBJET :

### TEMPS MULTI SPORT SÉNIORS

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS** : M. Gilles MAGARDEAU (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), Mme Marie-José TERRIEN (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal n°050-2016 du 14 juin 2016,

Considérant la nécessité de maintenir les activités proposées dans le cadre du temps multisports seniors (TMS) pour les personnes à partir de 60 ans,  
Considérant le lien social initié par ces activités,

*Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 VOTES – 17 POUR*

- ✓ Abroge la délibération n° n°050-2016 du 14 juin 2016.
- ✓ Dit que la participation aux temps multisports seniors sera gratuite pour les personnes à partir de 60 ans,
- ✓ Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,

mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert